

Commission d'Appels d'Offres du 06 septembre 2023

Mairie de Vagney – Salon d'honneur – 18h00

Etaient présents : Didier HOUOT, Yannick PIQUEE, Daniel JOMARD, Jean-Michel MARTIN, Karine CLAUDE, Dorine ROBERT, Ludovic VINCENT.

Etaient excusés : Philippe CUNY, Michaël ROHR.

Services : Jérôme CUNAT, Rémi DECOMBE.

Objet : Marché public d'éclairage public – attribution du marché.

Marché public de logiciels communaux – lots n°2 et n°3.

1°) Marché public d'éclairage public – analyse des offres :

a) Données du marché

Date limite de réception des offres : vendredi 18 août 2023, 18h00.

Date d'ouverture des plis : lundi 21 août 2023, 18h00.

Publication : Site internet communal, plateforme de dématérialisation SPL X-DEMAT, BOAMP, site internet de l'association des maires des Vosges.

Objet du marché : travaux de rénovation d'éclairage public communal rue du général de gaulle et route de Remiremont sur 36 points lumineux et une armoire de commande avec options.

Durée : 3 mois de travaux au maximum.

Estimation du coût des travaux (PSE comprises) : 145 000 € TTC.

Enveloppe budgétaire : 130 000 € TTC.

Les variantes ne sont pas autorisées mais plusieurs prestations supplémentaires éventuelles sont à chiffrer.

Critères d'attribution :

- Critère n°1 : Prix : 50 %

- Critère n°2 : Valeur technique de l'offre : 50 %

b) Offres reçues

| Société candidate | Date de dépôt | Format de l'offre |
|--------------------------|----------------------|--------------------------|
| SAS BOIRON CITEOS | 18/08/2023 | électronique |
| INEO Réseaux Est | 18/08/2023 | électronique |

Chaque dossier administratif de candidature est complet par rapport aux documents demandés.

Propositions financières après négociation :

| Société candidate | Offre de base (€) | PSE 1 supports vasques fleurs et prise décorations Noël | PSE 2 Supervision des luminaires et armoire de commande | TOTAL (€ TTC) |
|--------------------------|------------------------------------|--|--|----------------------|
| SAS BOIRON CITEOS | 124 879,20 (au lieu de 130 300,80) | Hors négociation | Hors négociation | 124 879,20 |
| INEO Réseaux Est | 120 728,52 (au lieu de 124 250,40) | Hors négociation | Hors négociation | 120 728,52 |

Au vu de ces chiffres, la société moins-disante est la société INEO Réseaux Est.

Toutefois, l'analyse des offres doit être réalisée pour analyser l'offre économiquement la plus avantageuse en tenant compte également de valeur technique de chaque proposition.

c) Analyse des offres après négociations

Le tableau récapitulatif de l'analyse des offres est présentée en séance aux membres de la commission.

- Critère prix (50 points) :

Le critère prix est analysé en appliquant une formule de calcul proportionnel basée sur l'offre la moins-disante, le maximum des points étant attribué à l'entreprise moins-disante :

| Entreprises | Total (/50) base | Total (/50) base + PSE1 | Total (/50) base + PSE2 | Total (/50) base + PSE1+PSE2 |
|-------------------|------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------------|
| NEO RESEAUX EST | 50,00 | 50,00 | 50,00 | 50,00 |
| SAS BOIRON-CITEOS | 48,34 | 48,78 | 49,20 | 49,58 |

Ces notes varient en fonction des options retenues ou non, faisant varier les écarts de prix entre les deux entreprises.

- Critère valeur technique (50 points) :

Le critère valeur technique est apprécié en prenant connaissance du mémoire technique fourni par chaque entreprise afin d'évaluer leur connaissance du projet, leur méthodologie technique et administrative, le respect des délais, les moyens humains et techniques mis à disposition du marché et le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la gestion des déchets.

Suivant les résultats de cette analyse, eu égard à une connaissance du projet plus développée et plus complète de la part de la société CITEOS (préétude de capacité du réseau existant, étude de mise à la terre, difficultés de mise en œuvre de l'éclairage des passages piétons), il est proposé d'attribuer les notes suivantes :

Ineo Réseaux Est : 46 points ;
SAS Boiron-Citeos : 50 points.

Aucun élément technique nouveau n'a été de nature à modifier les notes sur ce critère.

- Notes totales :

| | | Total base | Total base + PSE1 | Total base + PSE2 | Total base + toutes PSE |
|------------------------------|--------------------------|--------------|-------------------|-------------------|-------------------------|
| NOTE TOTALE (/100pts) | INEO RESEAUX EST | 96,00 | 96,00 | 96,00 | 96,00 |
| | SAS BOIRON-CITEOS | 98,34 | 98,78 | 99,20 | 99,58 |

d) Avis de la commission

Il appartient à la commission d'appels d'offres de formuler à l'autorité habilitée à attribuer le marché plusieurs avis :

- Choix des options présentées
- Etude des offres et choix de l'entreprise attributaire en fonction de l'analyse des offres présentée suite à la négociation

La commission, après en avoir débattu, à l'unanimité :

- Propose de retenir uniquement l'offre de base
- Propose, suite à analyse des offres reçues, d'attribuer le marché à l'entreprise Citeos, en tant qu'offre économiquement la plus avantageuse

2°) Marché public de logiciels communaux :

Monsieur le Maire informe que suite au lot n°1, les lots n°2 et n°3 ont également du être respectivement déclarés infructueux et sans suite.

En effet concernant le lot n°2, aucune des deux offres reçues n'était régulière par manque de documents non régularisables, et pour le lot n°3, seule une offre reçue était régulière, l'autre étant incomplète, ce qui justifie dès lors une fin de procédure pour concurrence insuffisante.

Une procédure simplifiée, dite de marché public passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, a été engagée dès ce lundi 04 septembre auprès d'opérateurs économiques adéquats pour chaque besoin, les offres doivent être reçues le 22 septembre au plus tard ce qui permettra ensuite des démonstrations dès la semaine suivante puis une analyse des offres et attribution début octobre 2023.

La séance est levée à 18h25.

VAGNEY, Le 07 septembre 2023,
Le Maire,
Didier HOUOT

